

La délégation IdF en visite au le 28 janvier 2019



*Le Sénat est le garant
des institutions.*

*À la différence
de l'Assemblée nationale,
il ne peut être dissous.*

*Les sénateurs examinent
les projets de lois que
le Gouvernement leur soumet.*

*Ils peuvent également déposer et
examiner des propositions de loi.*

*Les sénateurs contrôlent aussi
l'action du Gouvernement,
vérifient que les lois votées
sont bien appliquées
et le président du Sénat assure
l'intérim en cas de vacance
ou d'empêchement de
la Présidence de la République.*



2

C'est "Aux 2 Oliviers", que 12 des participants à la visite, seuls présents dans ce petit restaurant de la rue de Vaugirard, ont d'abord partagé un repas goûteux et animé, à la note un peu élevée toutefois (Photo 01). Le temps

étant à la froidure, ils ont été bien contents de n'avoir qu'à traverser la rue pour rejoindre le reste de notre grand groupe (31 AAM, 8 Anafacem et une vingtaine en liste d'attente !). Après le passage rituel sous l'indiscret portique magnétique qui, compte tenu du nombre de prothèses et/ou d'oublis de clefs dans la poche, a souvent sonné, on nous a dirigés vers une petite salle pour visionner une courte vidéo sur notre lieu de visite.

Dans la cour (Photo 02), où d'importants travaux sont masqués par de magnifiques trompe l'œil (non visibles sur la photo), un homme nous attend, non, pas un guide, un membre du personnel, mais qui va se révéler passionnant, nous narrant, en complémentarité, l'histoire et l'organisation du lieu et la vie telle qu'elle se déroule ici, 24h sur 24, pour chacun des membres du personnel. (1142 salariés et 348 sénateurs)



1

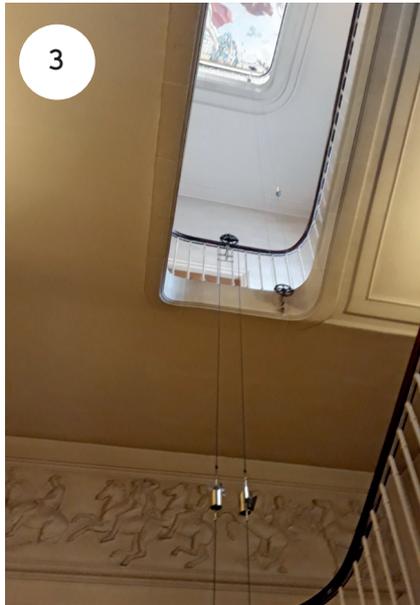
1 - Devant le restaurant "Aux 2 Oliviers"
2 - La cour intérieure de Sénat

D'abord un peu d'histoire

Le Palais du Luxembourg fut construit en 1625 par Salomon de Brosse pour la Reine Marie de Médicis, qui dut, malheureusement s'exiler au bout d'un an. Le palais demeura résidence princière jusqu'à la Révolution, période à laquelle il fut transformé en prison. En 1795, il est affecté au Directoire, puis, fin 1799, au "Sénat conservateur". En 1800, Napoléon Bonaparte lui conserve son aspect extérieur mais fait transformer ses aménagements intérieurs par l'architecte Chalgrin, afin de lui permettre de mieux répondre à sa vocation parlementaire ; en 1804, les premiers sénateurs y prennent place. En 1836, Louis-Philippe demande à l'architecte Alphonse de Gisors d'agrandir le palais. Le bâtiment d'alors était tel que nous le voyons aujourd'hui.

Puis, à la chute du Second Empire, le palais abrite d'abord la Préfecture de la Seine. En 1879, lorsque le siège des Pouvoirs publics est transféré de Versailles à Paris, il est affecté au Sénat de la III^e République, qui y siège jusqu'en 1940, date à laquelle il sera occupé par l'Etat-major de la Luftwaffe-Ouest. En 1944, le palais devient le siège de l'Assemblée consultative provisoire. En 1945, la Haute Cour de justice y tient ses séances, puis en 1946, la Conférence de la Paix. Fin 1946, le Palais est affecté au Conseil de la République, puis, en 1958, au Sénat de la V^e République.

Cette "petite" histoire du palais présente l'avantage de nous remettre en mémoire quelques unes des institutions françaises successives. Puis, c'est par une porte latérale que nous pénétrons (au chaud !) dans le bâtiment. Là, des écrans informent des différentes activités menées dans chaque commission ; nous en retrouverons régulièrement d'autres, en différents points stratégiques. Dans cette entrée, un escalier de marbre en colimaçon présente un étonnant dispositif de poulies et de gobelets destiné à faire parvenir aux étages, les messages apportés par un "cavalier" (Photo 03). Nous parcourons ensuite un labyrinthe de couloirs et entrons dans la Salle du Livre d'Or, seule salle du palais dans laquelle on ne travaille pas : murs et plafond sont entièrement recouverts de dorures et de peintures d'artistes (Photo 04), comme, nous allons le constater, la majorité des salles du palais, hormis les bureaux des sénateurs, très



3



4



5

fonctionnels et "à l'ancienne". Quelques couloirs et escaliers plus loin, nous passons devant la magnifique bibliothèque, galerie longue de 52 m (Photo 05) et percée de sept fenêtres donnant sur le jardin du Luxembourg. Plusieurs écrivains éminents ont, au XIX^e siècle, été employés à la bibliothèque du Sénat, comme Leconte de Lisle et Anatole France. La décoration de la coupole de 7 m de diamètre a été réalisée par Eugène Delacroix, qui consacra six années à ce chantier jusqu'en 1846. Nous sommes ici voisins de la Salle des Séances. Nous y pénétrons par les gradins : dans cet hémicycle, le silence est de rigueur (en l'absence de session, nous pouvons chuchoter). Notre guide nous décrit le fonctionnement et les us institutionnels : l'éclairage qui règne ici est volontairement inchangé, de jour comme de nuit. Au cours d'une séance, qui ne peut se dérouler sans la présence d'un membre du Gouvernement, personne ne peut se déplacer, hormis un huissier pour porter un document au Président. Chacun a sa place attribuée ; un pupitre ayant été celui d'un sénateur illustre, comme Victor Hugo, comporte une médaille. Selon la nature du débat, trois procédures de vote sont possibles : à main levée, en "assis-debout", ou à l'aide d'une des 3 cartes de couleur (*oui, non, abstention*) nominatives. L'ensemble de ce qui est dit, ainsi que tout événement survenu et chaque fait ou geste des présents, est noté et enregistré par des caméras (Photo 06).

Dans ce cadre, lourd de tradition et de responsabilité, nous sommes impressionnés par l'ambiance de rigueur qui



6

- 6 - La Salle des Séances
- 7 - La Salle des Conférences
- 8 - Le trône de Napoléon Premier
- 9 - Le groupe en bas de l'Escalier d'Honneur

Crédit photos : Françoise Tardieu



8

règne. Il est, toutefois, possible de venir assister à une séance publique à condition de se faire adouber par son sénateur et de respecter les règles de discrétion évoquées plus haut. Nous écouterions encore pendant des heures notre guide nous raconter les nuits imprévues passées ici, la disponibilité totale de chacun, quelle que soit sa fonction, les petites anecdotes, ... mais un autre groupe l'attend.

Nous reprenons un escalier éclairé par une coupole de verre et atteignons la Salle des Conférences (Photo 07), lieu aux fonctions diverses où nous trouvons la sénatrice des Yvelines en pleine interview avec une journaliste. Cette immense galerie d'une surface de près de 650 m², présente l'un des plus riches décors du Second Empire et comporte désormais le trône de bois doré de Napoléon I^{er} (Photo 08). Les arbres, bassins et pelouses du Jardin du Luxembourg, qui fait partie intégrante du Sénat, sont visibles depuis les baies vitrées.

Et nous quittons le lieu par le monumental Escalier d'Honneur (Photo 09), décoré de six lions antiques en pierre s'inspirant des lions égyptiens et d'une collection de tapisseries des Gobelins de la fin du XIX^e siècle. Nous remercions chaleureusement notre guide et repartons ravis de cette passionnante visite. 🌈

FRANÇOISE TARDIEU



7



9